

Département de l'Hérault

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

Objet :

**Maîtrise d'œuvre  
Démolition flot Presbytère  
Création Parking**

**N° AD-2023-10-03-10**

République Française

**COMMUNE DE LESPIGNAN**

Siège social : Hôtel de ville – 34710 LESPIGNAN

## ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la commune de LESPIGNAN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 qui permettent au Conseil Municipal de déléguer un certain nombre de ses compétences,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 2 Juin 2020 visée par les Services de la Sous-Préfecture de Béziers en date du 05 Juin 2020, au terme de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, certaines fonctions énumérées à l'article L 2122-22 du CGCT dont la possibilité de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans la limite de 200 000 € HT,

Considérant le choix de retenir l'offre du Cabinet ACEB pour la mission de maîtrise d'œuvre du marché de démolition du presbytère et création d'un parking,

Considérant qu'il est prévu au budget 2023 et suivants les travaux et missions du marché de démolition de l'flot du presbytère et création d'un parking,

### DECIDE

**ARTICLE 1** – De valider la proposition du Cabinet ACEB pour la mission de maîtrise d'œuvre du marché de démolition du presbytère et création d'un parking pour un montant de 10 700.00 € HT.

**ARTICLE 2** – La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous la forme d'un donner acte.

**ARTICLE 3** – Un extrait de la présente décision sera affiché à la porte de la Mairie et une ampliation adressée à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

Fait à LESPIGNAN, le 3 octobre 2023

Le Maire,



**Jean-François GUIBERT**

Envoyé en préfecture le 12/10/2023

Reçu en préfecture le 12/10/2023

Publié le **12 OCT. 2023**

ID : 034-213401359-20231003-AD2023\_10\_03\_10-AR

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
De l'Hérault le **12 OCT. 2023**  
Et publication ou notification  
Du **12 OCT. 2023**  
Le Maire :

